



Avenant n° 10 pour l'année 2024 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée entre l'Etat et la Métropole Aix-Marseille-Provence

(convention initiale 17/02838 – DEVT 008-1843/17/CM du 30/03/2017 prorogé d'un an par avenant du 5 décembre 2022 et d'un an supplémentaire par avenant du 24 janvier 2024)

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par Mme Martine VASSAL, Présidente

et

l'Etat, représenté par M. Christophe MIRMAND, Préfet du Département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5218-2 pour la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Vu la circulaire ML/2023-11/46014 du 20 novembre 2023 du ministre en charge du logement relative à la mobilisation du fonds national des aides à la pierre pour la production et la rénovation des logements sociaux d'ici la fin de l'année 2023 ;

Vu la délibération du Bureau de la Métropole en date du 18 avril 2024 approuvant l'avenant n°9 pour l'année 2024 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée entre l'Etat et la Métropole-Aix-Marseille-Provence ;

Vu l'avenant n°9 pour l'année 2024 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée entre l'Etat et la Métropole-Aix-Marseille-Provence signé le 5 juillet 2024, qui prévoit en son article 2.1 une première dotation régionale de 11 764 500 € affectée sur le BOP 135 - FNAP 479 ;

Vu la délibération du Bureau de la Métropole en date du 2024 approuvant le présent avenant ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : L'article 2.1 -Moyens mis à la disposition du délégataire par l'État pour le parc locatif social est modifié de la façon suivante :

L'enveloppe régionale d'autorisation d'engagement sur le BOP 135 FNAP 479, au titre du parc locatif social, initialement prévue à 11 764 500 €, est portée à 16 108 500 €, soit une seconde dotation régionale permettant de couvrir les besoins complémentaires identifiés de 4 344 000€ pour le délégataire Métropole Aix-Marseille-Provence.

A Marseille, le

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône Christophe MIRMAND	La Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence Martine VASSAL
---	--